

CT Personnels et Missions du 21 juin 2022 Fête de la musique et récital de pipeau !

*Le Comité Technique Personnels et Missions de la DGCCRF se déroulait dans un contexte particulier : suite à l'annonce de la perte des missions de sécurité alimentaire et à la publication des décrets d'attributions ministérielles, **solidaires ccrf & scl** appelait à la grève et à l'action le même jour, avec un rassemblement devant la DG puis le ministère.*

*Quant à l'ordre du jour du Comité Technique, il était consacré au projet d'harmonisation indemnitaire et, à la demande de **solidaires**, aux conséquences de la décision SSA.*

Harmonisation indemnitaire

Ce passage en CT était l'aboutissement d'un cycle de 5 réunions de « négociations sociales », consacrées essentiellement à la fin des Indemnités de Frais de Déplacements dans le Département (IFDD), [dont la dernière le jeudi 16 juin avait permis d'aboutir à une version finalisée.](#)

Petit scoop de la réunion

La DG avait exclu des débats une négociation sur la revalorisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT), demandée par l'ensemble des organisations syndicales, en raison d'un refus du Secrétariat Général de Bercy. Ce dernier semble dorénavant favorable à une évolution ou un alignement sur le taux de la DGFIP, sous réserve de l'accord des autorités ministérielles et de la Fonction Publique. Côté mise en œuvre... pas avant octobre...

Nota : son montant est actuellement de 94,26 € brut par mois contre à 106,76 € à la DGFIP. Spécificité de Bercy, l'IMT est une des rares primes à donner droit à pension pour la retraite même si la retenue s'élève à 20% au lieu de 11,10% !

Quant aux négociations proprement dites, le premier volet porte donc sur des mesures pérennes et un versement exceptionnel.

Mesures indemnitaires transverses

- Harmonisation pour les enquêtrices et enquêteurs : remplacement des IFDD par un abondement de l'Allocation Complémentaire de Fonction (ACF) avec une généralisation du barème sédentaire plus un alignement du barème Lille – Lyon - Marseille sur le reste de la province et de l'outre-mer.
- Revalorisation pérenne des barèmes de 400 € pour les C et B et 250 € pour les A (y compris les IP, DD1, DD2 et DF), une revalorisation qui répondait à une demande de **solidaires**.
- Pour les stagiaires, dont **solidaires** avait demandé l'intégration dans les mesures indemnitaires, la revalorisation du barème sera effectuée sur la même base que pour les titulaires, 250 pour les A et 400 pour les B. D'autre part, **solidaires** a demandé de nouveaux recrutements, notamment en catégorie B.

Mesure exceptionnelle

- Un versement de 500 € devrait être effectué, probablement sur la paye d'octobre, pour les personnels rémunérés par la DGCCRF (programme 134) en fonction au 30 juin 2022, fonctionnaires comme contractuel-les en CDI ou CDD d'une durée supérieure à 12 mois. Après avoir écrit à la DG, **solidaires** a obtenu que les stagiaires bénéficient également de ce versement.
- Les contractuel-les pour lesquels la possibilité d'un versement exceptionnel n'est pas prévu au contrat se verront proposer un avenant, si cela est juridiquement possible.

Garantie de rémunération

Pour les collègues dont la rémunération viendrait à baisser avec les nouveaux dispositifs, des garanties ont été mises en place en intégrant les cotisations sociales mais pas l'imposition sur le revenu ce qui fera quelques perdant-es :

- Garantie de barème pour les Inspecteurs·trices et IE relevant du barème « Lille-Lyon-Marseille sédentaires ».
- La garantie de rémunération « en biseau » concerne l'ensemble des personnels, mais en pratique elle ne concernerait que les DOM après la mise en œuvre de la mesure transverse.

Par rapport à la première mouture, les travaux de ces 6 mois ont permis d'intégrer un certain nombre de revendications de **solidaires**. Néanmoins, tout le monde ne sera pas gagnant... alors que **solidaires** revendiquait du plus pour tout le monde.

Lors du dernier groupe de travail, **solidaires** avait demandé que les textes soient soumis à vote au Comité Technique pour une mise en œuvre concrète la plus rapide possible. En effet, si les nouveaux barèmes s'appliquent au 1^{er} juillet, les IFDD seront à cette date remplacées par un abondement d'ACF permettant aux collègues de bénéficier du remboursement de leurs états de frais. Concernant les remboursements ce sera un peu plus compliqué :

- Pour la traduction sur la fiche de paye, ce ne se sera pas avant septembre voire octobre si les barèmes sont soumis à signature d'un accord ! Les IFDD versées depuis juillet seront défalquées et l'abondement d'ACF sera versé rétroactivement.
- Pour les états de frais, la DG prépare une note commune pour les SG des D-R-I-EETS et des DDI. Les SGCD ne savent pas encore que les personnels CCRF rentrent dans le droit commun à compter du 1^{er} juillet, et s'ils auront les crédits correspondants. Reste à voir pour la mise en pratique !

Concernant l'adoption du texte :

- **solidaires** s'est abstenu car des collègues vont perdre en rémunération en raison d'un alignement par le bas... faute de crédits suffisants selon la DG. Le texte est adopté en l'état.
Cependant à la demande de plusieurs organisations syndicales, le texte sera néanmoins soumis à accord ! Une situation ubuesque...

solidaires consultera ses adhérent-es afin de valider ou non le protocole d'accord comme son Bureau National s'y était engagé auprès d'elles et eux !

Concernant les mesures autres qu'indemnitaires, les échanges vont se poursuivre au second semestre. **solidaires** a déjà fait quelques rappels de principe :

- Concernant la catégorie C, l'extinction du corps avec 5 promotions en catégorie B par an n'est pas suffisante, le volume de promotions doit permettre de faire accéder la totalité des collègues à la catégorie B le plus rapidement possible.
- Pour la catégorie B, il faut augmenter les promotions... et procéder à des recrutements !
- Pour la catégorie A, un grade de débouché hors encadrement est indispensable !

Conséquences des annonces SSA

Sans doute en préalable à la journée de mobilisation et au Comité Technique du 21 juin, une vidéo de Bruno Le Maire avait été opportunément mise en ligne le 20 juin à 19 h 39, un peu dans le style du message de la Directrice Générale un mercredi à 18h57...

A moins qu'en vue du 21 juin, le Ministre ait souhaité rendre hommage à la fête de la musique... Ce qui se voulait sans doute un récital de violon, en comptant sur l'engagement des personnels (il en douterait ?) et en veillant à leur donner les moyens nécessaires (on en doute !).

Malheureusement, l'absence de contenu concret faisait plus ressembler ce solo à un numéro de pipeau plus qu'à autre chose...

Outre le fait que **Solidaires** ait dénoncé le tempo de ce discours, c'est une nouvelle façon de chercher à mettre sur la touche les corps intermédiaires, une habitude prise depuis le premier quinquennat Macron qui a montré toutes ses répercussions au 2^{ème} tour des dernières élections législatives...

L'intervention de la Directrice Générale était dans la ligne du discours ministériel, avec beaucoup de promesses et peu de concret.

Sur les missions, elle considère que la décision et les décrets d'attribution ne changent rien à court terme, même si à court terme le Ministre de l'agriculture peut donner des instructions à la DGCCRF. **Vu du 7^{ème} étage de la DG, ça ne change peut être pas grand-chose, mais dans les services, avec certaines hiérarchies locales (et pas uniquement véto) ça va être une autre chanson...**

Sur l'exercice des missions et les modalités concrètes, la DG renvoie énormément aux groupes de travail (**attention, plutôt réservées aux cadres...**), et souhaite que le SCL participe à certains groupes, notamment sur l'informatique pour les modalités de transmission des résultats d'analyse pour que la DGCCRF continue de recevoir les résultats des non-conformités). Un GT RH sera notamment consacré aux sujets RH, avec les questions de rémunération et de statut.

La Directrice Générale reconnaît que pour la bascule, qui doit être la plus rapide possible, il n'y a pas de date précise, début 2023 ou fin du premier trimestre. Elle souhaite « tout faire » pour y arriver. La DGAL devrait publier les premières fiches de poste pour l'administration centrale en juillet.

Pour la « mise à disposition », elle a déclaré qu'elle cesserait dès que la DGCCRF n'exercerait plus la mission. Concernant les transferts d'emplois et la clause de revoyure, la DG estime (espère ?) que la DGCCRF ne va perdre que les 60 ETP « pour solde de tout compte », et que la clause de revoyure concerne les créations d'emplois supplémentaires dont aurait besoin la DGAL. **Là, c'est le plus grand scepticisme pour Solidaires. Il n'y a pas « d'emplois magiques » et les gouvernements ont tendance à les prendre ailleurs... et surtout à Bercy !**

Et comme l'Agriculture gagne tous ses arbitrages face à Bercy, il est naïf de croire que cela va s'arrêter comme par magie, que ce soit pour la « mise à disposition » comme pour les transferts d'emplois. Surtout, quand on sait que la nouvelle DGAL a co-rédigé en mai la note interministérielle sur le transfert de compétence lorsqu'elle était conseillère technique au cabinet du 1^{er} ministre.

Et comme on se doute bien aussi que la DGCCRF risque d'avoir beaucoup de mal à faire retirer les habilitations des personnels CCRF en matière de sécurité alimentaire...

Solidaires a demandé communication du message du directeur de cabinet du premier ministre pour demander ce que signifie les décrets d'attribution. Histoire de voir si on partage l'optimisme de la Directrice générale ou pas...

Solidaires a dénoncé un certain nombre de points :

- L'absence de transparence du gouvernement sur cette décision, et son silence sur sa volonté de déléguer certaines missions, les PSPC et l'hygiène à la remise directe. Sur ce



Solidaires Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes
et Service Commun des Laboratoires

93 bis rue de Montreuil 75011 Paris – 01.43.56.13.30- 06.66.28.91.92

solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr – www.solidaires-ccrf-scl.org

point la Directrice Générale a déclaré que la délégation concernerait en premier lieu la réalisation des prélèvements de PSC. **Ce qui en creux veut dire, que la réalisation des analyses pourrait, elle aussi être déléguée, une fois passées les 2 années d'activités garanties au SCL. Et la remise directe ne va pas tarder derrière...**

- L'absence d'engagement écrit sur les non mobilités, que ce soit pour suivre les missions SSA à la DGAL, ou une mobilité géographique pour exercer les « nouvelles missions » mises en avant par le Ministre là où c'est pertinent.
La DG a assuré ne pas vouloir imposer de mobilités, et préfère gérer les sureffectifs en attendant les mutations et départs en retraite. Avant de glisser qu'elle était persuadée que des enquêtes dans le domaine du numérique peuvent se faire à distance par ces agent-es.
- Les injonctions contradictoires auxquelles les collègues seront soumis localement, entre l'absence de garantie sur l'arrêt d'exercice des missions et les difficultés rencontrées pour les exercer.

La DG s'attend à ce que peu de collègues partent à la DGAI, et annonce déjà que la conséquence de l'absence de mobilités imposées sera une baisse proportionnelle des recrutements l'année prochaine (avec des conséquences sur les promotions en catégorie B et de B en A, dont les taux sont calculés par rapport aux recrutements en catégorie A).

Conséquences pour les collègues et les laboratoires du SCL

Solidaires a dénoncé dans sa déclaration préalable l'attitude de la DGCCRF face aux labos, et avait convoqué dans sa délégation une représentante au CTS du SCL. Pour **Solidaires**, les meilleur-es expert-es des missions sont celle et ceux qui les réalisent !

La Directrice Générale a déclaré que pendant 2 ans l'activité du SCL était garantie. Puis a rappelé l'importance de laboratoires publics indépendants et a souligné le besoin de donner des moyens au SCL notamment pour les produits industriels.

Solidaires a demandé à la Directrice Générale, la communication de l'audit définitif du Conseil Général de l'Economie, très attendu dans les labos. **Solidaires** a rappelé qu'une garantie de 2 ans c'était bien peu pour être rassuré sur la pérennité du service ! De plus les collègues ne peuvent pas changer de spécialité et basculer d'un domaine alimentaire à un domaine PI...

Concernant la gouvernance du SCL, actuellement assurée par 2 directions, les Directions Générales de rattachement et le Secrétariat Général de Bercy, la Directrice Générale a évoqué la possibilité d'impliquer la DGAL « d'une façon ou d'une autre »...

En résumé, quelques informations mais rien de fixé par écrit... Rien surtout qui ne rassure sur l'exercice des missions de service public en matière de sécurité des aliments !

Pour **Solidaires**, pas question de considérer que le sujet « missions » relève désormais de la DGAL est que cela ne nous regarde plus... D'expérience, on sait que localement tout ne se passera pas comme la DG l'entend (la même DG qui nous rappelle régulièrement qu'elle n'a pas de pouvoir hiérarchique sur les services déconcentrés...).

Laissons le mot de la fin à Bruno Le Maire dans sa vidéo aux agent-es CCRF : **le contrôle de la sécurité des aliments sera désormais « rassemblé au sein d'une police unique, plus efficace »**. Vous ne trouvez pas ça quelque peu insultant, vous ?